

DIVISION DU COMMERCE

Service de la coopération  
économique Est-Ouest

La contribution de la Suisse aux activités  
de la Commission économique pour l'Europe (ECE)  
relatives à l'amélioration de l'information  
économique et commerciale

---

1. Initiative d'ensemble

Considérant que dans un premier temps, l'ECE avait abordé le problème de l'information selon une approche sectorielle et diversifiée, la Suisse a proposé parallèlement d'introduire une démarche intersectorielle globale, destinée à appréhender ce problème dans son ensemble, en vue d'en dégager de manière systématique et complète les divers volets.

L'objectif essentiel de l'initiative suisse consiste, en fait, à établir tout d'abord un constat général de la situation actuellement existante, à partir duquel il sera plus logique et plus aisé de déterminer les améliorations qui s'imposent. A cet égard, la Suisse a proposé l'examen approfondi de 4 questions:

- a) Situation de l'information dans l'ensemble des démarches d'encouragement ou de promotion des échanges: en fait, l'information est l'une des modalités de soutien des divers volets d'assistance; il convient d'en préciser le rôle et l'importance.
- b) Identification de l'information existante: il s'agit ici, d'une part, de recenser les sources d'information, qu'elles soient primaires ou secondaire, à l'origine de données soit de longueur fixe - statistiques, tarif douanier, adresses,

répertoires, organigrammes - , soit de longueur variable - lois et règlements de commerce extérieur, appels d'offres, de soumissions, de possibilités d'affaires, de renseignements de notoriété, orientations des plans et programmes économiques nationaux, renseignements sur l'ensemble du marché, etc. ... - ; il s'agit, d'autre part, de sérier les types d'informations.

- c) Identification des besoins des utilisateurs de l'information: ces besoins varient selon les utilisateurs; ces derniers ne consomment pas tous, et de la même manière, des catégories identiques d'informations.
- d) Situation de la diffusion et de la circulation de l'information existante.

L'examen des quatre questions susmentionnées nécessite, de l'avis de la Suisse, la mise en place d'un Groupe d'experts spécialisés, dans le cadre du programme de travail du Comité pour le développement du commerce. Ce groupe devrait réunir, à coté des experts gouvernementaux, des spécialistes des Offices nationaux d'expansion commerciale et des Chambres de commerce; et l'on pourrait également envisager, selon des formes à déterminer, la consultation des milieux d'affaires, utilisateurs privilégiés de l'information.

Introduite lors de la Session de novembre 1977 du Comité pour le développement du commerce, la proposition de la Suisse n'a pu encore aboutir, divers pays à commerce d'Etat ne pouvant s'y rallier. La proposition sera reprise à l'occasion de la Session de novembre 1978 dudit Comité.

2. Système multilatéral de notification des lois et règlements relatifs au commerce extérieur (MUNOSYST)

Prévu aux termes de l'Acte final de la CSCE, dans la section "Information économique et commerciale" du chapitre II relatif à la coopération économique, le MUNOSYST a été porté à l'ordre du jour du Comité pour le développement du commerce pour la première fois lors de sa Session de novembre 1976. De cette date à novembre 1977, un premier test d'application expérimentale du système a été entrepris avec la participation de 3 pays: Finlande, Suisse et Yougoslavie. Dès novembre 1977, un deuxième test regroupe 6 pays, soit les 3 premiers, plus la DDR, les Pays-Bas et la RFA. Simultanément, une vaste enquête est actuellement en cours auprès de tous les pays membres de l'ECE, destinée à dresser une liste des initiateurs des lois et règlements relatifs au commerce extérieur, et à procéder à une évaluation du volume du stock d'informations et de sa circulation. Lors de sa Session de novembre 1978, le Comité pour le développement du commerce examinera le résultat de ces démarches.

Dans la suite logique de son action à cet égard lors de la CSCE, la Suisse a, dès le début de l'exercice MUNOSYST au sein de l'ECE, pris une part active aux travaux de la phase préparatoire. Elle a ainsi participé aux deux tests successifs d'application expérimentale, et prend part actuellement à l'enquête complémentaire en cours.

3. Manuel sur les procédures de cession de licences et les aspects connexes du transfert de technologie

C'est en juin 1976 qu'a été décidé, au sein de l'ECE, d'envisager l'élaboration, à l'intention des entreprises intéressées à la cession de licences et au transfert des techniques dans la région de l'ECE, d'un Manuel sur les procédures de cession de licences et les aspects connexes du transfert de technologie.

Il s'agit d'un ouvrage de référence pour ceux qui sont engagés dans la cession de licences de techniques et autres licences de propriété industrielle, notamment dans le cadre des relations Est-Ouest. Le Manuel ne vise pas à expliquer comment procéder en matière de cession de licences; il cherche plutôt à présenter, de façon logique, pour chacun des pays de la région de l'ECE, les renseignements essentiels dont les parties à un accord de licence doivent disposer avant de signer l'accord. L'utilisateur y trouvera une description succincte du pays, de son économie, ainsi que des informations sur l'intitulé de la loi, l'article applicable et, le cas échéant, un renvoi à une publication contenant des explications sur le sujet, la législation applicable et la pratique communément suivie.

Tout comme dans le cas du MUNOSYST, l'on a d'abord décidé une phase expérimentale, durant laquelle 2 pays ont été invités à rédiger leur propre chapitre national: la Hongrie et la Suisse ont servi de tests. Actuellement, 16 pays procèdent à la rédaction de leur chapitre respectif. Toutes ces contributions seront examinées par un Groupe d'experts en novembre prochain.

#### 4. Amélioration de l'information en matière de rédaction de contrats

En vue de faciliter la conclusion des contrats internationaux, d'éviter autant que possible les conflits de lois, de rendre moins fréquents les malentendus et litiges, l'ECE s'est attachée, dès 1970, à élaborer des Guides sur la rédaction de divers types de contrats, destinés à répertorier, de manière systématique, les divers éléments à prendre en considération par les entreprises lors de l'élaboration de contrats, compte tenu de la différence des systèmes juridiques en présence. Il ne s'agit pas ici de rédiger des modèles de contrats; l'objectif poursuivi est d'améliorer l'information des chefs d'entreprises, notamment des

petites et moyennes entreprises, sur les différents problèmes dont il est nécessaire de tenir compte dans une opération de coopération, et dont le traitement serait souhaitable dans les termes mêmes du contrat.

A ce jour, trois Guides de ce type ont été rédigés: Guide sur la rédaction de contrats portant sur le transfert international de know-how dans l'industrie mécanique, Guide sur la rédaction de contrats relatifs à la réalisation d'ensembles industriels, Guide pour la rédaction de contrats internationaux de coopération industrielle. Un quatrième est actuellement en voie d'élaboration: Guide pour la rédaction de contrats internationaux entre parties groupées en vue de l'exécution d'un projet (consortium).

La Suisse prend une part active à ces travaux. Pour permettre d'y associer de plus près les milieux d'affaires directement intéressés, un Groupe consultatif suisse a été constitué, sous la présidence de la Division du commerce, et qui est ouvert aux représentants d'associations faïtières, d'organisations professionnelles, ainsi que de manière générale à toutes personnes intéressées.

5. Amélioration de l'information en matière de documentation commerciale et de sa simplification; traitement et transmission automatiques des informations commerciales

Dans le cadre des mesures concrètes entreprises en vue de faciliter les échanges commerciaux intra-européens, le Comité pour le développement du commerce avait créé, dès 1960, un organe de travail spécial pour la simplification et l'uniformisation des documents du commerce extérieur. Ces travaux ont abouti, en 1963, à l'élaboration de la formule-cadre de l'ECE, qui continue de servir de base à l'harmonisation progressive des documents du commerce extérieur. En 1971, cet organe spécial est

- 6 -

devenu le "Groupe de travail sur la facilitation des procédures du commerce international". Son mandat, élargi, consiste maintenant à faciliter les échanges et les transports internationaux par la rationalisation des procédures commerciales - notamment par l'établissement d'une terminologie normalisée pour le commerce international et d'un système uniforme de codes pour le traitement et la transmission automatiques des informations commerciales - et par une large diffusion de renseignements à leur égard.

Afin de permettre à nos milieux d'affaires intéressés à ces problèmes de suivre de près l'évolution des travaux et, s'ils le désirent, d'exprimer leurs avis et propositions à ce sujet, un Groupe consultatif suisse pour la simplification des procédures du commerce international, dénommé SWISSPRO, a été mis sur pied. Il réunit, du côté de l'industrie, des représentants d'associations faïtières et d'organisations professionnelles, ainsi que l'OSEC; l'administration y participe pour sa part, au niveau de la Division du commerce, de la Direction générale des douanes, des CFF et des PTT. Ce Groupe constitue un instrument d'information et de discussion, destiné, par l'intermédiaire des associations et groupements qui y prennent part, à établir le contact avec le plus large éventail de milieu d'affaires intéressés.

SWISSPRO a pour première tâche la diffusion des informations sur les travaux de simplification entrepris (flux descendant de l'information). A cette fin, il édite un bulletin d'information que les associations faïtières et les organisations professionnelles participant à SWISSPRO diffusent auprès de leurs membres. SWISSPRO demeure prêt à enregistrer et traiter le flux ascendant de l'information dans la mesure et dès que les milieux intéressés le souhaitent. Il procède à intervalle régulier à l'examen et à la discussion des travaux entrepris dans le cadre du Groupe de travail de l'ECE sur la simplification des procédures.

Lug/hi - mai 1978



Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement

**HANDELSABTEILUNG**

Département fédéral de l'économie publique

**DIVISION DU COMMERCE**3003 BERN, den  
BERNE, le 2 juin 1978

Lug/hi - ECE/TRADE.794.3 *AD*

Information économique et commerciale dans le contexte Est-Ouest

---

Vorort de l'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie  
case postale  
8022 Z u r i c h

Office suisse d'expansion commerciale  
Stampfenbachstrasse 85  
8035 Z u r i c h

Office suisse d'expansion commerciale  
Avant-Poste 4  
1001 L a u s a n n e

Messieurs,

Le développement de l'échange d'informations économiques et commerciales entre partenaires au commerce international constitue l'un des instruments indispensables d'une expansion continue et régulière de ce commerce. Mais ce qui est vrai au niveau du commerce mondial l'est plus encore s'agissant des échanges Est-Ouest. Le fait même que dans un système d'économie planifiée, la vente et l'achat ne répondent pas au mécanisme de base de l'offre et de la demande, mais évoluent selon des orientations prédéterminées, rend évidemment de la plus haute importance une information aussi précise que possible sur lesdites orientations.

Et si l'on prend en considération la coopération industrielle, susceptible d'ouvrir de plus larges perspectives en vue d'une expansion plus soutenue des échanges Est-Ouest, le rôle de l'information apparaît capital, tant en ce qui concerne les types et les possibilités d'accords qu'en ce qui a trait aux différentes législations réglementant la conclusion des contrats.

Dans le cadre de son programme d'activité relatif "à la suppression des obstacles de toute nature au développement des échanges Est-Ouest", la Commission économique pour l'Europe porte, depuis quelques années, une attention particulière à la question de l'amélioration quantitative et qualitative de l'échange d'informations économiques et commerciales. Sujet précédemment "délicat" parce qu'entaché de pas mal d'arrière-pensées - plus particulièrement du côté de l'Est - , ce domaine s'est trouvé mis spécifiquement en lumière par les dispositions y relatives contenues dans l'Acte final de la CSCE. Les pays à économie de marché, à l'instigation principalement des Communautés européennes et de la Suisse, se sont attachés à introduire dans l'Acte final un dispositif aussi substantiel que possible à cet égard. Et ce ne fut pas le moindre mérite de la CSCE que d'être finalement parvenue à "codifier" - pour la première fois, dans le contexte spécifique des échanges commerciaux et de la coopération industrielle Est-Ouest - un certain nombre de principes concourant à l'amélioration de la qualité et à l'accroissement de la quantité et de la diffusion de l'information économique et commerciale et des informations administratives y relatives. C'est en se fondant sur ces dispositions, et en vue d'assurer leur mise en oeuvre sur le plan multilatéral, que l'ECE a inscrit au programme de travail de son Comité pour le développement du commerce un certain nombre de projets spécifiques.

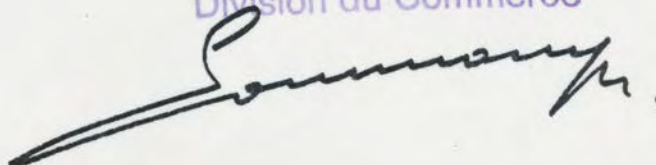
Dans la suite de l'action menée à cet égard durant la CSCE, nous déployons aujourd'hui une activité soutenue dans le cadre des projets susmentionnés. Pour votre information, nous vous faisons parvenir, en annexe, une Note faisant le point de la contribution de la Suisse aux initiatives entreprises par la Commission économique pour l'Europe en vue d'améliorer l'échange d'informations économiques et commerciales.



- 3 -

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Division du Commerce

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sommer', written over the typed text 'Division du Commerce'.

Annexe mentionnée

Copie avec annexe à:

- Union suisse des constructeurs de machines, Zurich
- Société suisse des industries chimiques, Zurich
- Bureau d'études et de documentation économique,  
61 av. de Cour, Lausanne 1007
  
- Bureau de l'Intégration
- MM. Rb, Ja, D, Bt, Mo, Ro, Eb, Gi, R, Bd, Pw, Cl,  
Km, Lug, So